

Séance du Conseil Municipal du 31 août 2022

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Délibération	Objet	Décision
N°2022-19	Administration générale-éclairage public-positionnement sur l'extinction nocturne-délibération de principe	Approuvée
N°2022-20	Affaires périscolaires-finance-tarifs accueil de loisirs sans hébergement-tarifification sociale pour le temps de midi-complément	Approuvée
N°2022-21	Finances-subvention exceptionnelle- « une journée aux roches »-association union des commerçants et artisans rochelais(UCAR)	Approuvée
N°2022-22	Finances-régularisation des écritures erronées sur exercices antérieurs-budget communal	Approuvée
N°2022-23	Finances-passage à la nomenclature m57 : approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges	Approuvée
N°2022-24	Finances : garantie d'emprunt : accord de principe sur garantie d'emprunt	Approuvée
N°2022-25	Ressources humaines-mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail-convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale	Approuvée

Affiché le 2/09/2022